



Annemasse



Echanges suite à l'exposé sur les subventions

Le triathlon du Salève souhaite que le label d'un club en conformité avec le cahier des charges de la fédération soit reconnu au niveau du calcul de la subvention municipale.

Marc DEMARS précise que certaines communes demandent en contre partie une participation aux manifestations de la Ville ; ce n'est pas le cas pour Annemasse.

La Cible du Salève soulève le problème des frais d'arbitrage : il est rappelé que dans le calcul de la subvention, il est pris à concurrence de 40% des frais réels.

Le Hand Ball regrette qu'en Haute Savoie, les joueurs en section sports études ne fassent pas partie du haut niveau : problème à voir avec le Comité Départemental. Il est rappelé que les – de 23 ans inscrits sur liste haut niveau ont des contrats d'objectif avec la Ville.

Pour le calcul de la subvention haut niveau, il est tenu compte des résultats des fédérations responsables et non des fédérations affinitaires (exemple : FSGT)

L'atout jeune est une subvention au sportif et non au club : les clubs font remarquer que son versement est trop tardif d'où pénalisation des clubs.

Annemasse Ski Compétition n'a pas organisé le Grand Prix de L'Agglo suite à l'absence de subvention mais n'a pas touché non plus de subvention de la ville d'Annemasse: Marc Demars fait remarquer que le dossier a été déposé trop tardivement.

Les subventions versées pour les éducateurs sportifs le sont en fin de semestre.

Le Hand Ball demande comment satisfaire les besoins financiers suite à l'augmentation du nombre de licenciés en 2009 alors que la subvention n'est versée qu'en 2010.

Problèmes de créneaux disponibles dans les gymnases avec l'arrivée dans l'Agglo de 6 communes avec un seul gymnase en plus : à l'avenir la gestion des gymnases scolaires sera faite par l'Agglo.

La subvention municipale n'est pas un dû. Un club ne doit pas dépendre de la Ville. Idéalement, son budget doit être couvert pour 1/3 maximum par la subvention de la Ville, 1/3 par les cotisations des adhérents et 1/3 par les sponsors.

Quelques chiffres :

Une saison de ski coûte entre 7000 € et 11000 € pour un enfant

Les vainqueurs dans les courses de moto touchent une prime de 300 € alors que les frais sont de 1200 €

L'USA a supprimé les primes de match en 2002.

La Boule reverse en prime, le double du montant des inscriptions.

Les bénévoles dans la limite de 20% (report sur 5 ans en cas de dépassement) de leurs revenus imposables peuvent faire don de leurs frais à l'association. Dans ce cas, le barème kilométrique est de 0.292 €, le don doit figurer en recette et en dépense dans les comptes du club et l'association doit remettre un justificatif au bénévole (document CERFA disponible sur le site de l'OMS).